

Huit mois de prison assorti du sursis requis à l'encontre de Christian Raynal, l'ancien directeur de la fondation Garaison



Huit mois de prison assorti du sursis requis à l'encontre de Christian Raynal, l'ancien directeur de la fondation Garaison

Christian Raynal, l'ancien directeur général de la Fondation Garaison (Hautes-Pyrénées), qui a également été Conseiller Régional de Midi-Pyrénées de 1992 à 1998 et maire adjoint de Toulouse a comparu ce mardi après-midi 8 mars au tribunal correctionnel de Tarbes pour "faux, usage de faux, escroquerie et abus de confiance". Christian Raynal, présumé innocent, est soupçonné d'avoir falsifié des documents dont le but était de faire croire au versement de subventions du Conseil Régional dont le montant s'élèverait à 530 000 euros. Il est aussi soupçonné d'avoir perçu 99 000 euros de salaires non justifiés.

La procureure de la République a réclamé contre lui 8 mois de prison assorti du sursis. Par contre les parties civiles ont demandé un dédommagement de l'ordre de 460 000 euros qui se répartiraient entre l'établissement catholique (200 000 euros), et le Conseil Régional (260 000 euros).

De son côté l'avocat Maître Cohen a demandé la relaxe de Christian Raynal.

Le jugement a été mis en délibéré au 3 mai.